



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des anciens combattants

---

ACVA • NUMÉRO 009 • 2<sup>e</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 13 décembre 2007**

**Président**

**M. Rob Anders**

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 13 décembre 2007

•(1110)

[Traduction]

**Le président (M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC)):** Bonjour mesdames et messieurs.

Tout d'abord, je me rends compte que nous devons tous aller voter à la Chambre à 13 heures sur une question assez importante en ce sens qu'il s'agit de notre projet de loi d'exécution du budget, ce qui veut dire que nous devons sans doute partir d'ici à temps pour y aller.

Je demande à nos témoins de ce matin de bien vouloir nous excuser. Un bon nombre d'entre nous, j'en suis sûr, ont suivi le témoignage qui a eu lieu devant un autre comité, ce qui explique peut-être l'arrivée tardive de certains d'entre nous.

Quoi qu'il en soit, nous recevons M. Ron Griffis, président national de l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies.

Monsieur, comme vous le savez sans doute, nous effectuons un examen des soins de santé des anciens combattants et du programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Normalement, nous vous donnons la parole pendant 10 ou 20 minutes. Après cela, les membres du comité des différents partis posent des questions à tour de rôle. Je pense que ce n'est pas nouveau pour vous, monsieur, alors la parole est à vous.

**M. Ronald Griffis (président national, Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies):** Merci.

**M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ):** Allons-nous lui accorder une pause de 20 minutes ou de 10 minutes comme pour M. Mulroney aujourd'hui?

**Le président:** Je ne savais pas que l'ancien premier ministre avait pu faire une pause, mais je ne pense pas que nous allons le garder ici pendant quatre heures. Nous devons aller voter.

**M. Ronald Griffis:** Bonjour.

Je m'appelle Ron Griffis. Je suis le président national de l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies. Au nom de notre association, je vous remercie de nous avoir invités ici aujourd'hui pour vous dire quelques mots.

Avant de commencer, le 5 novembre 2007, j'ai regardé CPAC. Il y avait alors, encore une fois au Parlement, un débat au sujet de la Loi instituant la Journée nationale des Gardiens de la paix et la députée Betty Hinton a dit des choses très flatteuses au sujet de mon collègue, le colonel à la retraite Don Ethell. Don n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui, car il est à Calgary, mais il tenait à la remercier pour ses aimables paroles.

Pour ce qui est du programme pour l'autonomie des anciens combattants, j'estime qu'il fonctionne de façon satisfaisante. Du moins, lorsque le ministère des Anciens combattants est informé des difficultés d'un ancien combattant, qu'il s'agisse d'un ancien combattant traditionnel ou contemporain, il réagit face à cette

situation et cherche à régler le problème décrit par l'ancien combattant.

Un cas m'a récemment été confié, le 5 décembre. En raison de la nature délicate de ce cas, si j'avais répondu immédiatement, je l'aurais fait avec mon cœur plutôt qu'avec ma tête. J'ai contacté le ministère au cours du week-end, je lui ai adressé un courriel le lundi et le mercredi il s'occupait déjà du cas de cette personne qui connaissait des difficultés.

Encore une fois, c'est une question de communication. L'ancien combattant était âgé de 71 ans et n'était pas au courant des prestations auxquelles il avait droit. Il était en train de mourir de leucémie. Il voulait de l'aide. Comme je l'ai dit, le ministère des Anciens combattants a reçu mon courriel le lundi et il a pris le dossier en main dès le mercredi.

Il y a également d'autres bons résultats en ce qui concerne le programme pour l'autonomie des anciens combattants. Deux de mes collègues de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, avaient des problèmes avec l'équipement spécial qui les aide à rester vivre chez eux. Cinq jours après avoir été avisé du problème, le ministère l'a rectifié.

Le groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants qui est présidé par Muriel Westmorland, de Hamilton, en Ontario, va se pencher sur le programme pour l'autonomie des anciens combattants et l'examen des soins de santé et je crois qu'il présentera son rapport en avril.

Certaines des difficultés concernant le programme pour l'autonomie des anciens combattants sont liées aux délais d'intervention. Comme je viens de le mentionner, dans certains cas, ce délai a été très court. Néanmoins, Anciens combattants Canada est parfois un peu lent à réagir, néanmoins, le ministère s'est attaqué à ce problème ces dernières années et réagit très rapidement lorsqu'un problème est porté à son attention.

Notre seul sujet de plainte est le système de demande et le délai d'attente une fois que la demande est soumise au ministère. C'est parfois un peu lent, mais cela fonctionne quand même assez bien.

Je n'ai pas grand-chose à dire en ce qui concerne l'examen des besoins de soins de santé des anciens combattants. Je siège au sous-comité présidé par Don Ethell et au comité principal. Comme je l'ai mentionné, le groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants est présidé par Muriel Westmorland. Ce sous-comité vient d'être constitué au début du mois et, comme je l'ai dit, nous espérons qu'il produira d'ici avril son rapport concernant l'examen des soins de santé dans le contexte de la nouvelle Charte.

J'ai sous les yeux la lettre de M. Duffie. C'est le monsieur qui est mourant... ou qui est gravement atteint de leucémie.

Comme je l'ai dit, c'est un problème de communication. Et je crois que de nombreux anciens combattants ont le même problème.

M. Duffie s'est joint aux Forces canadiennes et il n'était pas du genre à se plaindre. Pourtant, il s'est retrouvé dans cette situation qui le dépasse en raison de ses difficultés financières. Maintenant qu'il a 71 ans et qu'il a des problèmes de santé, il fait une demande. Néanmoins, si l'on avait mieux communiqué avec M. Duffie, je suis certain que cette situation aurait été réglée plus tôt. Il est âgé de 71 ans, il souffre de leucémie, ce qui exige beaucoup de soins médicaux. Il est vraiment regrettable qu'on ne s'en soit pas occupé beaucoup plus tôt.

J'ai la lettre de M. Duffie, que je suis prêt à vous remettre.

À part cela, comme je l'ai dit, notre organisme est satisfait du programme pour l'autonomie des anciens combattants qui, en général, fonctionne très bien.

• (1115)

**Le président:** Très bien. Cela nous laisse beaucoup plus de temps pour les questions.

Nous allons commencer par M. Valley, du Parti libéral du Canada, pour sept minutes.

**M. Roger Valley (Kenora, Lib.):** Merci, monsieur Griffis.

Je suis content que vous ayez précisé que M. Duffie est toujours vivant. Il pourrait nous écouter. C'est transmis en direct par Internet.

**M. Ronald Griffis:** Je lui ai dit que j'en parlerais à ACC.

Une des raisons pour lesquelles M. Duffie m'a écrit c'est parce qu'avant de venir à Ottawa, j'ai envoyé un courriel à nos membres. Cela me permet de rejoindre plus d'un millier de personnes en quelques secondes. Heureusement que nous avons le courrier électronique.

**M. Roger Valley:** C'est un véritable défi. Nous en avons parlé à de nombreuses reprises à ce comité. Je représente la circonscription de Kenora. C'est une région très rurale où il faut parcourir une longue distance d'un point à un autre. Nous ne savons pas qui sont nos anciens combattants. Je sais que la Légion bénéficie d'un grand appui et nous travaillons avec elle, mais nous avons beaucoup de difficulté à communiquer avec les anciens combattants à moins qu'ils ne s'adressent à nous. Il y a des lois qui protègent la vie privée et nous devons nous en accommoder.

Je voudrais savoir où vous avez servi, monsieur.

**M. Ronald Griffis:** J'ai servi dans la Prévôté de l'Armée canadienne qu'on appelle maintenant la police militaire. J'ai servi au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Chypre.

**M. Roger Valley:** Je vous remercie d'avoir servi dans ces endroits différents. Nous avons de la chance d'avoir quelqu'un possédant votre expérience.

Vous avez mentionné le rapport du Conseil consultatif de gérontologie. Il semble largement orienté vers les anciens combattants de la guerre de Corée et de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons des gens comme vous qui n'ont pas nécessairement servi pendant la guerre. Nous voulons être certains de ne pas viser uniquement deux groupes d'anciens combattants alors qu'il y a des gens qui ont servi pendant la guerre du Golfe, à Chypre et dans un certain nombre de théâtres d'opération difficiles dans le monde. Comment pensez-vous que nous pourrions veiller à ce que tout le monde soit inclus.

**M. Ronald Griffis:** J'ai l'impression que les divers comités d'Anciens combattants Canada s'occupent de cette question. Le Conseil consultatif de gérontologie a déclaré qu'un ancien combattant est un ancien combattant.

Je sais que les anciens combattants ont un statut différent selon qu'ils ont fait la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée, qu'il y a les anciens combattants des Nations Unies et ceux qui ont commencé en 1953 et 1956, mais j'ai l'impression qu'avant longtemps — je suppose que c'est au Parlement d'en décider — nous aurons un système relativement nouveau qui examinera chaque cas individuellement.

Le rapport intitulé *Parole d'honneur*, que l'on a mis 10 ans à préparer, indiquait que les anciens combattants seraient desservis en fonction de leurs besoins et non pas de leur admissibilité. Par exemple, si un ancien combattant a besoin d'un lit dans un établissement de soins de longue durée, il l'obtiendra et s'il a besoin d'aide pour continuer à vivre chez lui, il l'obtiendra aussi.

**M. Roger Valley:** Merci pour ces observations. Un certain nombre de personnes autour de cette table vous diront qu'un ancien combattant est un ancien combattant. Nous le croyons. Nous voulons qu'il en soit ainsi.

En ce qui me concerne, venant de la circonscription de Kenora, je crois très important que nous ayons des services de soutien à domicile, car lorsqu'une place est disponible dans un établissement, c'est à des centaines de milles de distance. Nous l'acceptons parce que nous vivons dans des petites localités. Nous savons que nous ne pouvons pas toujours obtenir ce genre de services près de chez nous. Il est important de poursuivre les efforts pour que les services de soins à domicile soient fournis et améliorés.

Vous avez dit au début que le PAAC fonctionne bien et c'est encourageant. Je suppose qu'il fonctionne très bien dans de nombreux cas. Nous entendons parler des cas où il ne fonctionne pas bien et vous avez souligné le besoin d'information.

Quels conseils pouvez-vous me donner en tant que député d'une circonscription dont la superficie couvre près du tiers de l'Ontario? Comment puis-je rejoindre les gens si je ne sais pas comment les contacter?

•(1120)

**M. Ronald Griffis:** Dans les divers comités où nous siégeons, nous avons porté cette question à l'attention d'Anciens combattants Canada. Le ministère essaie de lancer une initiative pour informer les gens des services disponibles. J'ai l'impression qu'il y a encore 220 000 anciens combattants qui ont peut-être besoin d'aide. J'en parle lorsque je prends la parole dans les diverses réunions d'anciens combattants.

Il y a les anciens combattants les plus âgés et les plus jeunes. Les plus jeunes se servent de sites Internet comme Facebook, que je n'ai pas consulté moi-même, pour parler de diverses difficultés. Il y a un problème de communication et je ne sais pas comment nous allons le résoudre. Peut-être faudra-t-il publier une annonce d'une pleine page dans le *Globe and Mail* et le *National Post* ainsi que dans les journaux locaux.

Anciens combattants Canada publie *Salut!*, un journal qui est envoyé à tous les anciens combattants enregistrés auprès du ministère. Comme je l'ai dit, j'ai l'impression qu'il y a 220 000 anciens combattants qui ne savent pas quels sont les services mis à leur disposition. Et pour ceux qui le savent, ils ont parfois des difficultés avec Anciens combattants Canada. Comme des rumeurs circulent à ce sujet, cela dissuade les gens de contacter le ministère. Je crois qu'il faut quelqu'un comme moi pour présenter un point de vue optimiste plutôt que pessimiste de ce qui se passe à Anciens combattants Canada.

Une bonne partie des commentaires négatifs que j'entends sont faits, bien sûr, le 11 novembre, lorsqu'il y a des réunions dans divers centres pour anciens combattants. Non pas au début de la journée, mais à la fin de la journée, après beaucoup de camaraderie et peut-être aussi la consommation de boissons alcoolisées, les anciens combattants expriment leurs opinions. Elles sont parfois très positives, mais parfois négatives, surtout récemment.

**M. Roger Valley:** J'ai grandi... la Légion comptait 33 membres. Il était obligatoire pour nous tous de faire partie de la Légion. Mon père était un ancien combattant qui avait participé au débarquement en Normandie. Je l'ai souvent entendu en parler, des journées entières, pendant ma jeunesse. Mon père a toujours eu une opinion négative du ministère des Anciens combattants, depuis qu'il a été... J'ai oublié le terme, mais à compter de sa libération de l'armée, il avait droit à une rémunération. Il a dû attendre des années et des années pour l'obtenir.

Il pouvait se battre. C'était un homme instruit qui avait l'avantage de vivre dans une ville qui comptait alors 5 000 habitants, ce qui n'était pas si mal. Étant donné tous les problèmes qui régnaient dans le nord de l'Ontario où il n'y avait pas de services et où vivaient les premières nations, les gens de la région n'avaient pas la possibilité de se battre.

Je vois qu'on me fait signe. Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui.

**Le président:** Très bien. Merci beaucoup, monsieur Valley.

Nous passons maintenant à M. Perron.

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** Bonjour, monsieur Griffis. Encore une fois, je vous offre mes meilleures salutations. Ça fait quelques fois que nous nous rencontrons.

J'ai un message à transmettre à M. Duffie, l'ancien militaire dont vous avez pris soin. Il a été chanceux de trouver un ange gardien en bleu, parce que je suis convaincu que son cas n'aurait pas été réglé dans quelques semaines, comme ce fut le cas grâce à vous, s'il était

resté seul dans le champ comme la majorité des gens qui se trouvent dans une situation semblable.

Je vous donne un exemple. Une dame du nom de Jennifer est venue témoigner avec son mari, M. Rainville. Elle nous a dit qu'il avait fallu neuf ans avant de résoudre son cas.

J'aimerais entendre vos commentaires.

Les principaux problèmes, au ministère, sont attribuables au temps de réaction. Vous avez dit dans votre énoncé qu'il était un peu lent, mais que je trouve, pour ma part, qu'il est très lent.

Vous n'avez pas parlé de la complexité des documents à remplir? Ce n'est pas toujours évident pour une personne de remplir ces documents.

J'aimerais aussi que vous me donniez votre opinion pour approfondir un point que vous avez soulevé. Il y a une tendance — et elle est sûrement bonne — à garder les anciens combattants ou les anciens militaires à la maison et leur offrir un système de soins à domicile. Que pensez-vous de ce système?

•(1125)

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** En ce qui concerne la lenteur d'Anciens combattants Canada, certaines demandes sont extrêmement complexes et il faut parfois soumettre de nouveau des documents. Cela prend du temps. Il faut parfois produire des documents médicaux. Dans les cas que je connais, il faut plus de temps pour obtenir des documents médicaux et la personne qui a besoin d'aide ne les reçoit pas toujours assez rapidement. En même temps, les professionnels de la santé sont très occupés. Je suis conscient de la lenteur dont vous parlez, mais en même temps, s'il y avait davantage de gens à la Légion royale canadienne, qui est une excellente organisation, et au sein de notre association pour aider bénévolement ces anciens combattants et si ces derniers avaient confiance dans ces personnes, le problème de la lenteur pourrait être résolu.

Une fois que les documents sont envoyés ou remis à Anciens combattants Canada, c'est une autre histoire. Cela ne dépend plus de nous. Je dirais seulement que, récemment, comme je l'ai dit, entre la semaine dernière et cette semaine, le ministère a résolu le cas qui lui avait été signalé.

Je sais que les documents à fournir posent des problèmes. Par exemple, j'ai un collègue qui a demandé une prothèse auditive. Il devait produire le rapport d'un audiologiste. Il lui a fallu du temps rien que pour obtenir un rendez-vous avec ce spécialiste. Au bout de six mois, Anciens combattants Canada lui a envoyé un rappel et il a encore eu de la difficulté à obtenir un rapport détaillé d'un audiologiste. Là encore, le problème a été réglé. Cela s'est fait très rapidement.

En ce qui concerne la tendance à garder les anciens combattants chez eux, j'ai l'impression qu'une fois que cette décision est prise... Je pense que c'est moins coûteux étant donné que, bien souvent, c'est finalement une question d'argent. Il coûte beaucoup moins cher de garder un ancien combattant à domicile avec divers services comme des soins à domicile, des repas livrés à domicile et de l'aide pour aller aux rendez-vous et c'est bien mieux pour l'ancien combattant que de le placer dans un établissement de soins de longue durée, ce qui coûte, je crois, extrêmement cher.

Encore une fois, c'est préférable pour la santé mentale de l'ancien combattant, car il reste dans un milieu qui lui est familier. Une fois qu'il établit une relation avec les personnes qui lui fournissent des services, je crois que l'ancien combattant est beaucoup plus heureux et beaucoup plus à l'aise chez lui. Notre association est pour les soins à domicile et nous espérons que ce sera plus répandu.

• (1130)

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** Je n'en ai que pour une minute. C'est une très courte question.

Ma préoccupation concerne les soins à domicile. Je ne parle pas de mon comté, car c'est un comté semi-rural, semi-urbain, tout près de Montréal. Je pense ici à mon ami Roger Valley.

Comment peut-on aller donner des soins deux fois par semaine ou à tous les jours à un ancien combattant qui est à son domicile, à un nombre donné de kilomètres de la ville et où souvent les routes sont plus ou moins carrossables? Certains auront besoin de soins tous les jours.

Le système para-anciens combattants médical a-t-il la capacité et le savoir-faire requis pour rendre cette tâche acceptable dans toutes les provinces?

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Oui.

Dans le cadre du programme pour l'autonomie des anciens combattants... Il y a dans la brochure distribuée par ACC un paragraphe qui dit « le remboursement des frais de déplacement pour activités sociales, comme faire vos courses, aller à la banque ou visiter des amis, lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de transport ».

Il est surtout question des frais de déplacement, mais cela inclut d'autres choses. On peut rendre visite à l'ancien combattant et cela permet de répondre à des besoins de cette nature.

J'ai l'impression que si ce genre de problème se posait, Anciens combattants Canada ferait preuve d'une certaine souplesse et chercherait à le résoudre dans l'intérêt de l'ancien combattant.

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** C'est mon vœu aussi.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Perron.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Stoffer, du NPD.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le président, je vais simplement vous donner l'occasion de souhaiter la bienvenue au groupe qui se trouve derrière nous, si vous le désirez.

**Le président:** Oui. D'après ce que j'ai compris, il s'agit de visiteurs de la circonscription de Richard Nadeau, du Bloc. Nous vous souhaitons la bienvenue. J'espère que cela vous donnera une idée du fonctionnement de nos comités parlementaires.

Nous faisons comparaître aujourd'hui un témoin et c'est pourquoi nous allons lui poser toutes sortes de questions au sujet des programmes pour les anciens combattants pour savoir ce qu'il en pense.

Merci beaucoup de nous rendre visite.

**M. Peter Stoffer:** Merci, et prenez un biscuit avant de partir.

Tout d'abord, monsieur Griffis, merci beaucoup d'être venu. J'ai eu le privilège de prendre la parole devant l'une de vos organisations, à Greenwood, il y a quelques semaines.

Monsieur, vous nous avez dit comment fonctionne le programme pour l'autonomie des anciens combattants et vous avez parfaitement raison; il fonctionne bien pour ceux qui en bénéficient. Mais pour ceux qui n'ont pas pu y avoir accès à cause des principes et des politiques en place, cela peut être une expérience très décourageante, comme vous le savez, j'en suis certain.

Je vais vous donner l'exemple de Chris Beattie. C'est une femme dont le mari a été exposé à la radioactivité à Chalk River. Il était très malade. ACC est allé chez lui et lui a dit: « Monsieur, vous avez droit au PAAC. Nous allons commencer à vous l'accorder. » Il est mort avant de pouvoir en bénéficier. Comme il est mort avant, sa veuve n'a pas droit aux services du PAAC.

Comme vous le savez, monsieur, d'ici le moment où nous irons nous coucher ce soir, nous perdrons 120 autres anciens combattants ou leurs conjoints qui mourront de vieillesse ou de maladie. Et nous en perdons énormément et cela très rapidement.

Un ancien chef de l'opposition qui est maintenant premier ministre nous avait assuré que le PAAC serait accordé immédiatement, ce qui n'a pas encore été fait. Je sais qu'il y a un examen des soins de santé, ce qui est très important, non seulement pour le PAAC, mais aussi pour les autres programmes.

Croyez-vous, monsieur, qu'un programme comme le PAAC, qui permet aux contribuables d'économiser de l'argent devrait être accordé immédiatement aux personnes qui en font la demande? J'ai une opinion bien arrêtée à ce sujet. Comme vous le savez, un grand nombre d'anciens combattants âgés ont beaucoup de difficulté à remplir des formulaires. S'ils n'ont pas subi un test auditif pendant la guerre, on peut leur refuser des prothèses auditives ou une pension pour cette raison, car il n'y a pas de preuves dites médicales permettant de relier leurs besoins à leur service.

L'autre jour, un monsieur de Windsor, en Nouvelle-Écosse, a vu sa demande rejetée par le PACRA. Il a été pompier à la Défense nationale pendant de nombreuses années, mais on lui a refusé une indemnisation ou une pension parce qu'il ne pouvait pas prouver que son cancer et ses problèmes cardiaques avaient été causés par l'inhalation de fumée étant donné qu'il n'avait pas toutes les preuves médicales requises.

Le gouvernement et d'autres ont dit que l'ancien combattant devrait toujours avoir l'avantage du doute. Si un ancien combattant âgé de 84 ans demande de l'aide, ne devrait-on pas lui répondre: « Nous allons vous aider. De quoi avez-vous besoin? » au lieu de lui dire: « Vous n'avez pas le formulaire médical requis » ou « Nous ne pouvons pas vous aider parce que vous gagnez trop d'argent », ou encore « Vous n'avez pas droit à cette prestation »?

Nous entendons parler des histoires qui finissent bien, mais nous entendons aussi très souvent parler des cas très regrettables de gens qui n'ont pas eu accès aux services.

Quel conseil pourriez-vous nous donner?

•(1135)

**M. Ronald Griffis:** En ce qui concerne Chris Beattie, lundi dernier, j'ai siégé à un comité qu'on appelle le Comité consultatif des clients, à Halifax. Mme Beattie s'est assise à ma droite et elle avait un dossier d'environ quatre ou cinq pouces d'épaisseur concernant les problèmes qui ont eu lieu à Chalk River en 1958. Je sais combien elle a des difficultés à faire reconnaître au gouvernement que son mari est décédé par suite d'un empoisonnement nucléaire.

Pour ce qui est du pompier dont on parlait dans le journal l'autre jour, je comprends ses difficultés. Plusieurs provinces — et je pense notamment à l'Ontario — ont reconnu que ces dernières années, l'équipement de lutte contre les incendies s'est beaucoup amélioré par rapport à l'époque où les pompiers respiraient une énorme quantité de substances chimiques lorsqu'ils combattaient un incendie. S'ils ont un cancer, je crois qu'en Ontario on le reconnaît automatiquement.

Dans le cas de l'agent Orange, à Camp Gagetown, le gouvernement a reconnu qu'il y a environ 10 ou 11 catégories de maladies qui seront reconnues automatiquement si vous avez servi à Gagetown à une certaine date et à un certain endroit. Il s'agit du diabète de type 2, du cancer de la peau et de l'hypertension, entre autres. Le gouvernement le reconnaît automatiquement.

Aux États-Unis, les Américains ont dit qu'ils reconnaîtront immédiatement vos droits si vous avez été exposé à l'agent Orange, à l'agent Pourpre ou quel que soit cet agent.

Par conséquent, je comprends la situation et je suppose que notre gouvernement reconnaîtra bientôt que certaines difficultés sont causées par certaines conditions dont on n'a pas tenu compte par le passé.

Un des cas de ce genre est bien entendu celui de M. Beattie. Mme Beattie veut seulement que le gouvernement reconnaisse que son mari a été irradié à Chalk River. Je crois qu'il y a eu un déversement à Chalk River en mai 1958 et qu'à l'époque, il faisait partie des gardes canadiens qui étaient stationnés à Petawawa et qu'il a participé au nettoyage.

Je le comprends et je comprends les difficultés de Mme Beattie et du pompier de la Défense nationale.

**M. Peter Stoffer:** Merci beaucoup.

**Le président:** Nous allons maintenant passer au Parti conservateur du Canada. M. Shipley dispose de sept minutes.

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** Monsieur Griffis, encore une fois merci d'être venu. J'ai eu le plaisir d'être présent lorsque vous avez témoigné devant le comité, à plus d'une reprise, je pense. Je veux seulement que vous sachiez que Mme Hinton n'est pas là. Des problèmes médicaux la retiennent chez elle et je vais donc lui faire part de ce que vous avez dit aujourd'hui.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux jeunes qui sont venus. Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de ce que nos anciens combattants ont fait pour notre grand pays qu'est le Canada. Nous devons profiter de chaque occasion pour aider les jeunes à mieux en prendre conscience. J'apprécie leur présence ici aujourd'hui.

Monsieur Griffis, vous avez parlé tout à l'heure de la communication. Bien souvent, dans bien des domaines, il semble qu'un des obstacles se situe au niveau de la communication. Les problèmes de communication peuvent se poser aussi bien ici que pour les anciens combattants, au sein de notre famille ou au sein de

nos entreprises où il est parfois difficile de communiquer de façon claire et directe pour aider les gens.

Nous avons actuellement 220 000 anciens combattants et nous savons que certains d'entre eux ont été rejoints, surtout nos anciens combattants traditionnels qui ne veulent pas accepter un service pour rien, comme on nous l'a dit l'autre jour. Lorsqu'ils estiment qu'ils n'ont pas besoin d'un service, ils n'y prêtent pas toujours vraiment attention. Je pense que nous avons probablement tous un peu tendance à en faire autant. Lorsque tout va bien, nous lisons peut-être les avis, mais cela ne retient pas toujours notre attention.

Vous avez dit, en ce qui concerne la communication, que vous envoyez un magazine du nom de *Salut!*. Je me demande si la totalité des 220 000 anciens combattants le reçoivent. Ou bien s'adresse-t-il seulement aux Bérêts bleus?

•(1140)

**M. Ronald Griffis:** C'est Anciens combattants Canada qui envoie le magazine *Salut!* à chacun de ses clients. De plus, le ministère en envoie environ 1 000 exemplaires que je distribue aux Bérêts bleus. Dans certains cas, bien entendu, ces derniers en reçoivent deux exemplaires, celui d'Anciens combattants Canada et le mien.

**M. Bev Shipley:** Pensez-vous qu'il faudrait se servir davantage de ce magazine pour informer les gens?

**M. Ronald Griffis:** Oui, mais je pense aussi qu'il pourrait y avoir un contact au niveau régional. Les gens ne peuvent pas toujours faire du bénévolat de façon continue et régulière, mais ils pourraient peut-être travailler à contrat. On pourrait peut-être envoyer quelqu'un parler aux associations d'anciens combattants et aux organismes communautaires pour qu'ils élargissent les services à la disposition des anciens combattants.

**M. Bev Shipley:** Vous dites qu'en général votre organisation est satisfaite du PAAC et je pense que la plupart le sont. Comme pour tout, il y a toujours des gens qui sont laissés pour compte ou qui se heurtent à des obstacles. Notre comité essaie d'éliminer certains de ces obstacles qui font du tort à nos anciens combattants.

Je ne sais pas si vous pensez que c'est à cause des anciens combattants contemporains. Néanmoins, voyez-vous une différence entre les anciens combattants traditionnels et les anciens combattants contemporains pour ce qui est de leur communiquer les renseignements et les moyens à utiliser pour cela?

**M. Ronald Griffis:** Oui, j'en vois une.

En ce qui concerne les anciens combattants contemporains, je crois que pour eux, l'âge de la retraite est d'environ 36 ans. Lorsqu'ils quittent les Forces canadiennes, à la fin de leur engagement ou pour une autre raison, ils veulent passer à autre chose. S'ils ont un problème qui fait seulement surface après un certain nombre d'années, par exemple le syndrome de stress post-traumatique, c'est à ce moment-là qu'ils cherchent de l'aide.

En même temps, en ce qui concerne le jeune homme de la région à 90 kilomètres au sud-est de Montréal qui s'est suicidé récemment, je crois que nous n'avons pas reconnu qu'il souffrait du syndrome de stress post-traumatique. Il a perdu un pied sur une mine en Afghanistan et quand il est rentré chez lui, il a décidé de mettre fin à ses jours. C'est une terrible tragédie.

Nous devons donc le reconnaître. Nous devons aller leur dire qu'il n'y a pas de honte à demander de l'aide. Don Ethell va bientôt faire le tour de certaines bases des Forces armées pour demander aux gens ce que nous pouvons faire pour eux. Il ne posera pas nécessairement cette question sur la base, mais à l'extérieur, dans un endroit où il est possible de communiquer sans difficulté, par exemple, dans un Tim Hortons, dans un club de curling ou un endroit de ce genre.

● (1145)

**M. Bev Shipley:** Nous avons fait une étude assez approfondie du stress post-traumatique, car nous avons reconnu que cela posait un gros problème. Un rapport a été déposé à ce sujet, je crois. J'espère que nous pouvons contribuer à faire prendre conscience de ce problème.

Nous avons entendu dire que certaines personnes hésitent à reconnaître qu'elles présentent des symptômes ou souffrent des troubles avant-coureurs du syndrome de stress post-traumatique.

Par conséquent, même si nous avons entendu dire que les gens ne veulent pas demander de l'aide, je crois aussi, d'après ce que nous avons entendu, qu'ils sont maintenant davantage prêts à le faire, sans doute plus dans le cas des anciens combattants contemporains que dans celui des anciens combattants dits traditionnels.

J'ai terminé. J'y reviendrai au prochain tour.

Merci beaucoup, monsieur le président.

**Le président:** Voulez-vous répondre à ce qu'il a dit?

**M. Ronald Griffis:** Je suis d'accord pour dire que le syndrome de stress post-traumatique sera une maladie de l'avenir, même si la maladie est déjà là. Ce sera une grave maladie de l'avenir pour les jeunes hommes et les jeunes femmes qui servent outre-mer. Les journaux parlent des difficultés auxquelles ils sont confrontés régulièrement et même si les médias présentent peut-être les choses sous un jour différent, je crois qu'il s'agit là d'une maladie reconnaissable et grave tant maintenant que pour l'avenir.

**Le président:** Merci.

Nous en sommes maintenant à notre deuxième tour qui sera de cinq minutes chacun.

La parole est à M. Russell, du Parti libéral du Canada.

**M. Todd Russell (Labrador, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Bonjour.

Je voudrais seulement en savoir un peu plus au sujet de votre organisme. Je suis nouveau à ce comité et j'apprends au fur et à mesure. Dans nos notes, on dit que vous comptez environ 1 000 membres, mais il y a sans doute davantage de soldats des Forces canadiennes qui ont participé à des missions de maintien de la paix à l'étranger.

Votre organisme s'occupe-t-il uniquement des Forces de maintien de la paix? Comprend-il également d'autres types d'anciens combattants? Y a-t-il des gens qui ont participé à des missions de maintien de la paix qui ne sont pas membres de votre association?

Je voudrais seulement en savoir un peu plus au sujet de votre organisme.

**M. Ronald Griffis:** Notre association est présente d'un bout à l'autre du pays. Nous avons 27 chapitres. Nous faisons partie de ce qu'on pourrait décrire comme les « six grands » ou « les trois grands et les trois petits » et nous sommes au nombre des « trois petits ».

Pour faire partie de notre organisme, vous devez avoir obtenu la Médaille canadienne du maintien de la paix qui existe depuis plusieurs années. Il y a une autre organisation qui s'appelle la Canadian Peacekeeping Veterans Association. Je ne sais pas quels sont ses critères, si ce n'est que vous devez être retraité des Forces armées canadiennes ou en avoir été membre.

Toutes les organisations d'anciens combattants travaillent ensemble et, pas plus tard que le 16 novembre dernier, un effort a été fait pour les regrouper toutes. Ce regroupement pourrait s'appeler la Fédération des anciens combattants de la Légion royale canadienne.

Le problème avec les anciens combattants c'est que les anciens combattants traditionnels et plus âgés disparaissent. Par exemple, quand le dernier ancien combattant de la guerre de Corée décèdera, l'Association des anciens combattants de Corée disparaîtra. Lorsque le dernier combattant de l'aéronavale décèdera, cette association disparaîtra. Par conséquent, nous essayons de regrouper toutes les associations et la Légion a tenu une très bonne séance d'information à ce sujet aux environs du 16 novembre.

En ce qui concerne notre association, nous prenons de l'expansion, mais très lentement. Par exemple, il y a trois mois à peine, nous avons ouvert un nouveau chapitre à St. Catharines, en Ontario. Quand les anciens combattants d'Afghanistan reviendront, ils pourraient sans doute former une association, tout comme l'ont fait les anciens combattants de la guerre du Golfe. Lorsque la Légion royale canadienne se réunira, si nous établissons une constitution, nous pourrions être tous regroupés dans la même fédération.

Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais c'est en train de se faire.

● (1150)

**M. Todd Russell:** Je vous remercie pour ce renseignement.

Je tiens à dire en mon nom, et j'en suis sûr au nom de mes collègues, que même si je suis un libéral, j'apprécie beaucoup cette couleur bleue et le travail que vous avez accompli. Je n'apprécie pas souvent le bleu, mais dans ce contexte particulier, je l'apprécie beaucoup et je respecte ce que vous faites.

**Une voix:** C'est un joli bleu.

**M. Todd Russell:** C'est un bleu foncé. Je ne voulais pas commencer le chahut à cette heure de la journée.

**M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC):** Nous vous aimons beaucoup.

**M. Todd Russell:** Oui, j'en suis sûr.

Je voudrais revenir sur une question que mon collègue a soulevée. Je crois que les gens qui entrent dans les Forces canadiennes viennent surtout des régions rurales, pour diverses raisons. Si vous prenez la région de l'Atlantique, elle contribue de façon disproportionnée aux effectifs des Forces par rapport aux autres régions du pays. La région de l'Atlantique est très rurale, comme la circonscription du Labrador.

Encore une fois, il y a un problème de communication. A-t-on proposé des moyens de mieux communiquer l'information? Se rend-on compte qu'il faut mieux diffuser l'information au sujet du programme pour l'autonomie des anciens combattants et des autres types de programmes? Fait-on un effort concerté en ce sens, surtout dans les régions rurales?

**M. Ronald Griffis:** Oui, un effort est fait pour mieux diffuser l'information. Il ne s'adresse pas particulièrement aux régions rurales.

Je vis en Nouvelle-Écosse, dans la vallée d'Annapolis, en milieu rural, même si je suis seulement à six kilomètres au nord d'une petite ville du nom de Berwick. Mon voisin est un ex-militaire qui n'est pas au courant des services offerts. Il connaît maintenant l'existence de notre organisme. C'est un ancien combattant des Nations Unies. Mais cela ne va pas plus loin.

Oui, un effort est fait pour mieux communiquer l'information.

**M. Todd Russell:** C'est terminé? Merci.

**Le président:** Vous avez eu cinq minutes et trente-sept secondes, pour que vous le sachiez.

Nous passons maintenant à M. Gaudet du Bloc québécois pour cinq minutes.

[Français]

**M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ):** Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, puisque je dois quitter bientôt, j'aimerais prendre quelques instants pour vous souhaiter un Joyeux Noël ainsi qu'à M. Griffis, à tous mes collègues, aux interprètes, au greffier, aux analystes et à tous les employés de la Chambre. Je souhaite également à tous une bonne année et la santé.

Monsieur Griffis, que pensez-vous du système téléphonique 1-800?

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Il pourrait fonctionner mieux. Il pourrait être amélioré.

[Français]

**M. Roger Gaudet:** Quelle solution nous proposez-vous?

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Un numéro de téléphone plus local, un numéro 1-800 plus local, peut-être, pour une ou deux provinces.

[Français]

**M. Roger Gaudet:** Selon ce que vous avez dit jusqu'à présent, l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies entretient quel genre de relations avec la Légion canadienne et les anciens combattants? Est-ce que ce sont de bonnes relations?

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Nos relations avec la Légion royale canadienne et Anciens combattants Canada sont excellentes. Nous nous entendons très bien. J'aime beaucoup la compagnie de Jack Frost, le président de la Légion royale canadienne. Jack n'est pas un

ancien combattant à proprement parler, mais il comprend les problèmes des anciens combattants. Il est très bien informé. C'est un bon gars.

Les personnes à qui j'ai affaire au bureau d'Anciens combattants Canada de Charlottetown, Halifax et ailleurs sont très accomodantes. Il y a parfois quelques problèmes, mais ils ne valent pas vraiment la peine d'être mentionnés, si vous voyez ce que je veux dire. Ils sont plutôt insignifiants.

•(1155)

[Français]

**M. Roger Gaudet:** Je vous comprends bien, mais depuis tout à l'heure, vous dites qu'il y a 220 000 anciens combattants qui n'ont pas été contactés. Donc, il doit certainement y avoir un certain malaise quant à l'approche.

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Le chiffre que j'ai mentionné est le nombre d'anciens combattants qui n'ont pas contacté le ministère. Ils n'avaient peut-être pas de raison de le faire.

Un des problèmes que nous avons sur le plan de la communication c'est que plus nous tardons à communiquer avec les anciens combattants, plus il y a de chance qu'ils décèdent si bien que nous nous retrouverons vite avec très peu d'anciens combattants, à part ceux des temps modernes. Je sais qu'il reste un ancien combattant de la Première Guerre mondiale et plusieurs milliers de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, mais quand ils seront tout morts, le nombre de clients d'Anciens combattants Canada va diminuer.

Le nombre d'anciens combattants est limité et, comme M. Stoffer l'a dit tout à l'heure, nous en perdons chaque jour une certaine à cause de leur âge. Pour ce qui est des difficultés de communication, plus nous attendons pour communiquer avec eux, moins il restera d'anciens combattants. Comme je l'ai dit, si nous n'agissons pas rapidement, d'ici cinq, six ou sept ans, la population d'anciens combattants aura diminué, sauf pour ce qui est des nouveaux.

[Français]

**M. Roger Gaudet:** Croyez-vous qu'il pourrait y avoir une seule organisation pour les anciens combattants et ceux qui, comme vous, sont des vétérans des forces de la paix? Présentement, il y a une association pour les anciens combattants de la guerre de Corée, une pour la guerre du Golfe, etc.

Pourquoi n'y aurait-il pas une seule association comportant des représentants de chaque mission? Sinon, on risque de se retrouver avec autant d'associations qu'il y a eu de missions.

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Je vous répondrais oui, sous certaines réserves. Je pense que nous pourrions nous unir à la condition de conserver l'identité de notre association originale. Par exemple, si je me joignais à la Légion en tant que membre de la Fédération des anciens combattants, serais-je autorisé à porter mon blazer bleu? Serais-je autorisé à porter mon béret bleu?

Je crois que le problème que nous cherchons à régler pourrait être effectivement résolu. Par conséquent, je vous répondrais par l'affirmative du moment que les marques d'identification des autres associations d'anciens combattants puissent être conservées.

[Français]

**M. Roger Gaudet:** Mon temps est écoulé.

Merci beaucoup.

[Traduction]

**Le président:** Je sais que nous aimerions parfois poser davantage de questions, mais nous devons nous arrêter là par respect pour les autres membres du comité et pour leur permettre de poser des questions à leur tour.

C'est maintenant au tour de M. Sweet, du Parti conservateur du Canada, pour cinq minutes.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Griffis, je voudrais moi aussi vous remercier, non seulement pour avoir servi dans la Prévôté, mais aussi pour continuer à veiller à ce que les anciens combattants soient bien desservis.

D'autre part, ce que vous nous avez dit au sujet de la Fédération des anciens combattants de la Légion royale canadienne m'encourage beaucoup, et c'est la première fois que j'en entends parler. Cela doit être très encourageant aussi pour tous les anciens combattants.

Je vous suis aussi très reconnaissant de faire confiance au gouvernement pour régler les problèmes reliés au PAAC. Je n'oublie pas qu'au mot « immédiatement » doit correspondre le mot « durable » et qu'il y a de nombreux facteurs qui entrent en jeu pour pouvoir non seulement offrir des services, mais cela de façon continue pendant de nombreuses années à venir.

Ma question porte principalement sur la diffusion de l'information, car le ministre des Anciens combattants a été très occupé. Il a fallu établir la charte, la déclaration des droits et l'ombudsman.

Soit dit en passant, j'espère que vous n'avez pas vécu la même expérience que l'ombudsman en tant que soldat du maintien de la paix. Il a dit, je crois, qu'on l'a menacé, qu'on lui a craché dessus, qu'on lui a tiré dessus et qu'on l'a poignardé. J'espère que votre expérience a été un peu plus positive.

Un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le comité ont déclaré qu'Anciens combattants Canada faisait des efforts importants pour rejoindre les gens. Comme je l'ai dit, beaucoup de choses se sont passées. Je trouve encourageant que vous ayez déclaré vous-même que les services s'améliorent ainsi que les délais de réponse, etc. J'ai néanmoins l'impression que la diffusion de l'information est insuffisante si autant de gens que vous le dites n'ont pas communiqué avec le ministère ou ne sont pas au courant de ces services. Je crois que vous cherchez, vous aussi, à rejoindre les anciens combattants.

À votre avis, reste-t-il encore beaucoup de travail à faire sur ce plan-là? Certains témoins qui ont déjà comparu nous ont dit qu'on cherchait actuellement à rejoindre les gens par téléphone.

• (1200)

**M. Ronald Griffis:** Oui, je reconnais qu'il reste encore énormément à faire. En même temps, je sais que tout programme coûte de l'argent en ce qui me préoccupe. Le bénévolat que vous pouvez faire n'est pas illimité, ce qui pose un problème.

**M. David Sweet:** Coordonnez-vous vos efforts avec Anciens combattants Canada ou la confidentialité des renseignements personnels vous empêche-t-elle de conjuguer vos efforts?

**M. Ronald Griffis:** Je répondrais par l'affirmative sous certaines réserves. Nous nous entendons assez bien avec Anciens combattants Canada, mais nous devons tenir compte de la confidentialité des renseignements.

Un bon exemple est celui d'un ancien combattant de Berwick, en Nouvelle-Écosse, qui a besoin d'une prothèse auditive et qui ne veut

pas que je donne son nom à Anciens combattants Canada pour qu'on puisse l'aider. C'est un ancien combattant âgé qui a des idées bien arrêtées et qui ne veut pas être considéré comme un fauteur de troubles. Il ne veut pas que j'intervienne de peur que cela ne lui cause du tort. Il fait sa demande tout seul et j'espère que cela marchera bien pour lui.

**M. David Sweet:** Certainement.

J'ai une autre question précise à vous poser, car des citoyens de ma circonscription m'ont contacté. Avez-vous entendu parler, au sein de votre association, de disparités au niveau des frais de déplacement? Ces frais sont couverts par le PAAC. Avez-vous entendu dire que les frais de déplacement de certaines personnes sont plus facilement couverts, que certains ont une carte qu'elles peuvent utiliser tandis que d'autres n'en ont pas?

**M. Ronald Griffis:** Oui. Par exemple, à Greenwood, en Nouvelle-Écosse, un grand nombre de nos anciens combattants doivent se rendre à Halifax en autobus pour obtenir des services. Ils n'ont pas de véhicule à leur disposition. Ils doivent prendre l'autobus et ce n'est pas couvert.

**M. David Sweet:** Ce n'est pas couvert?

**M. Ronald Griffis:** Non, ce n'est pas couvert.

**M. David Sweet:** En avez-vous parlé à Anciens combattants Canada?

**M. Ronald Griffis:** Oui.

**M. David Sweet:** J'ai une dernière question. Ce sera probablement ma dernière.

Votre association a travaillé avec le Conseil consultatif de gérontologie...

**M. Ronald Griffis:** Oui.

**M. David Sweet:** ... et a formulé des recommandations. Certaines de vos préoccupations ou de vos recommandations n'ont-elles pas été incluses dans l'étude qui a été publiée?

**M. Ronald Griffis:** Non. En fait, quand le Dr Marshall a comparu devant le comité, il a regretté que vous n'avez pas d'abord obtenu un exemplaire de *Parole d'honneur*. Cela fait partie des problèmes de communication et nous sommes assez satisfaits de voir qu'un bon nombre des recommandations qui figuraient dans *Parole d'honneur* ont été mises en oeuvre ou vont l'être.

**M. David Sweet:** Bien. Merci beaucoup.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Sweet.

Nous sommes maintenant de retour au Parti libéral du Canada. Monsieur St. Denis.

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci d'être venu, monsieur Griffis. Je vais vous remercier, moi aussi, pour votre service et ce que vous continuez à faire pour aider les anciens combattants.

Une des choses que nous voulons affirmer très clairement — et nous en avons souvent discuté ici. Comme l'a déjà dit un de mes collègues, un ancien combattant est un ancien combattant. Et cela, même si dans l'esprit du public, il y a peut-être — et j'insiste sur « peut-être » — une distinction entre ceux qui ont fait la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée et ceux qui ont servi au Canada dans des fonctions très importantes, par exemple comme mécanicien à Petawawa, ce qui est très important, ou dans les Forces de maintien de la paix. Un grand nombre de missions de maintien de la paix se sont déroulées dans des circonstances plus difficiles que certains épisodes de la guerre.

Cela dit, avez-vous constaté des différences dans le niveau de service ou la réponse du ministère selon qu'il s'agissait d'un soldat de maintien de la paix ou d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, par exemple? Avez-vous toujours été traité de la même façon ou y a-t-il eu des différences?

• (1205)

**M. Ronald Griffis:** À ma connaissance, nous avons toujours été traités de la même façon. Il n'y a pas de problème.

**M. Brent St. Denis:** Dans ma propre circonscription, je pense au cas d'un certain M. Meier et d'un autre monsieur, M. Morrissette, dont l'un était un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et l'autre un ancien combattant en temps de paix. Il a peut-être fait partie des Forces de maintien de la paix. Comme il était stationné en Allemagne, il n'a peut-être pas été dans les Forces de maintien de la paix comme tel, mais il a fait du service après-guerre. Dans les deux cas, leurs blessures n'ont pas été documentées. Ils étaient jeunes et c'était peut-être au début de leur service. Le premier s'est blessé au genou et l'autre, qui se trouvait à l'arrière d'un camion, en est tombé pendant que le camion roulait. Ils n'ont pas reçu d'aide pour ce qui est de documenter l'incident. Plus tard, lorsque ces blessures se sont manifestées avec l'âge, ils n'ont pas pu retourner en arrière. Il n'y avait pas de dossier ou le dossier était insuffisant pour étayer leur demande.

Y a-t-il un moyen de résoudre le problème? Ne doit-on pas leur accorder le bénéfice du doute? Quelles preuves un ancien combattant doit-il fournir, en l'absence de dossier ou de dossier complet pour avoir accès à des services? Il me semble qu'une déclaration sous serment devrait suffire.

Pourriez-vous nous parler de la documentation requise? Cela s'applique peut-être à vos anciens combattants.

**M. Ronald Griffis:** Je constate que lorsqu'une demande concernant une blessure n'est pas étayée par les documents requis, si la demande est examinée par une personne qui connaît bien le travail que faisait le requérant, cela peut faciliter les choses.

Je vais vous donner un exemple. Si un ancien combattant a passé de nombreuses années dans une troupe d'honneur où il a eu l'occasion de tirer avec des armes anciennes, le FNC1 et le 303, à hauteur d'épaule, s'il explique cela à un jeune d'aujourd'hui, même si cette personne est très instruite, elle pensera que cela consistait seulement à tirer avec une arme à feu alors qu'à l'époque, rien n'était fourni pour assourdir le bruit. Si une personne qui a vécu ce genre d'expérience pouvait examiner la demande... C'est comme lorsque vous allez voir un chirurgien orthopédique. Si vous allez le voir avec un problème osseux, il vous aidera, mais si vous allez le voir avec un problème d'hypertension, il vous enverra sans doute voir un autre spécialiste.

Comme je l'ai dit, si quelqu'un a l'habitude de tirer les 21 coups de canon sur la colline parlementaire, ou peu importe combien de coups

de canon, sa demande serait mieux reçue par une personne qui connaît bien ce genre d'activité.

**M. Brent St. Denis:** D'après votre expérience, dans quelle mesure le problème est-il dû au handicap comme tel, qu'il s'agisse d'un problème auditif ou d'une blessure physique, ou plutôt à l'illettrisme? Nous supposons que les militaires ont un niveau d'instruction raisonnable et c'est peut-être moins un problème pour les anciens combattants des temps modernes, mais l'illettrisme peut-il poser un problème? Vous avez parlé du monsieur qui ne voulait même pas que vous donniez son nom. Il était peut-être angoissé à l'idée d'avoir à traiter avec le gouvernement.

Quels sont les obstacles sociaux que vous voyez pour les anciens combattants? L'illettrisme ou l'anxiété sont-ils des obstacles? Je pense que vous comprenez le sens de ma question.

Je crois que vous pouvez y répondre, monsieur Griffis, si vous le voulez.

• (1210)

**M. Ronald Griffis:** Je suis d'accord avec vous. Lorsqu'un ancien combattant a des difficultés, il a tendance à se retirer. Il se retire des activités sociales et de la collectivité. Il renonce aux activités normales auxquelles nous nous livrons peut-être vous et moi sans y réfléchir à deux fois. Ces personnes se retirent simplement et c'est d'autant plus triste que si elles avaient obtenu une prothèse auditive, par exemple, même si c'est très coûteux, cela aurait pu résoudre une bonne partie de leurs problèmes.

**M. Brent St. Denis:** Merci, monsieur Griffis.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci.

Nous passons maintenant à M. Shipley.

Avant que M. Shipley ne commence, monsieur Griffis, vous êtes aujourd'hui notre témoin et notre invité. Comme vous pouvez le voir, certains d'entre nous sont en train de manger. Si vous le désirez, nous pouvons demander au personnel du comité de vous apporter quelque chose à manger.

**M. Ronald Griffis:** Non, ça va. Merci.

**Le président:** Très bien.

Je vois. Nous passons à M. Cannan, n'est-ce pas? Très bien.

**M. Ron Cannan:** Merci, monsieur le président.

J'ai seulement une brève question, après quoi je céderai la parole à mon collègue, M. Shipley.

Merci beaucoup pour votre témoignage. Je n'ai pas entendu votre préambule, mais j'ai visité votre site Web et j'ai vu les renseignements qui y sont fournis.

Je voudrais aussi vous remercier, vous et votre association, pour le travail que vous faites.

Je sais que vous représentez un vaste éventail de personnes. Dans votre site Web, j'ai vu que vous êtes « une association de membres retraités et actifs des Forces canadiennes régulières et de réserve, de la GRC et du personnel civil qui ont servi sur des missions de gardiens de la paix pour les Nations Unies ». Par conséquent, étant donné la diversité des hommes et des femmes que vous représentez, constatez-vous une grande différence entre les besoins de la GRC et ceux des Forces canadiennes?

**M. Ronald Griffis:** Je constate que les membres de la GRC ont beaucoup plus d'avantages que ceux des Forces canadiennes. J'estime que les prestations des membres des Forces canadiennes pourraient être augmentées.

**M. Ron Cannan:** Il y a donc une certaine disparité?

**M. Ronald Griffis:** Ce n'est pas beaucoup, mais ce sont des avantages qui sont négociés dans les conventions et ce genre de choses.

**M. Ron Cannan:** J'espère que cet examen va permettre d'y remédier.

En ce qui concerne les prothèses auditives, je sais qu'on en parle beaucoup dans ma circonscription. Ma femme travaille pour un oto-rhino-laryngologiste, un spécialiste des oreilles, du nez et de la gorge, qui s'occupe de l'aspect technologique. Il y a eu beaucoup de changements du côté des prothèses auditives, la technologie progresse rapidement... Une petite prothèse coûte 5 000 \$ et vous pouvez à peine la voir dans l'oreille. Il y a des appareils à la disposition des anciens combattants. J'espère que notre nouveau système et que le programme de prestations répondront à ces besoins pour apporter à nos anciens combattants les services qu'ils requièrent.

Encore merci pour vos services.

Je voudrais aussi souhaiter à tous les membres et au personnel du comité de joyeuses fêtes. Joyeux Noël.

Merci.

**M. Ronald Griffis:** Merci.

**Le président:** Monsieur Shipley.

**M. Bev Shipley:** J'ai seulement une question et, en fait, je sais que vous l'avez plus ou moins abordée. Nous avons reçu le rapport du Conseil consultatif de gérontologie intitulé *Parole d'honneur* et vous en avez parlé. Pourriez-vous nous dire quelles sont les recommandations que nous aurions avantage à suivre? Pourriez-vous nous en donner quelques-unes dont nous pourrions discuter?

**M. Ronald Griffis:** Je trouve que les recommandations et les changements proposés par Anciens combattants Canada — du moins par les gens à qui je parle et avec qui je siège à des comités — sont raisonnables dans les circonstances et qu'elles représentent un progrès. Malheureusement, comme M. Stoffer l'a mentionné, nous avons chaque jour des anciens combattants qui meurent. Je pense que nous en perdons 20 000 par année et c'est vraiment terrible.

Nous devons agir plus rapidement, mais je me rends compte que nous ne pouvons pas engager des personnes à gauche et à droite pour régler une situation qui va exiger cinq ans de travail, peut-être moins ou peut-être plus.

**M. Bev Shipley:** Je suppose qu'il y aura du progrès, du moins je l'espère. Depuis le travail accompli par notre comité et la publication de nos rapports, notre gouvernement est certainement désireux de faire avancer le PAAC. Nous en reconnaissons l'importance.

Parfois, nous avons tendance à penser que ce programme se contente de couper le gazon et d'enlever la neige. Cela en fait partie, mais il va beaucoup plus loin en répondant aux besoins des gens sur le plan de la santé et en les gardant dans leur milieu, dans leur environnement familial et dans leur logement le plus longtemps possible.

Encore une fois, je tiens à vous remercier, monsieur Griffis, d'être venu aujourd'hui. Je vous souhaite à vous-même, à votre famille et à tout le monde, un Joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

•(1215)

**M. Ronald Griffis:** Merci, monsieur.

**Le président:** Nous passons maintenant au Nouveau Parti démocratique. Monsieur Stoffer, vous disposez de cinq minutes.

**M. Peter Stoffer:** Merci beaucoup, monsieur le président et monsieur Griffis, encore une fois.

Monsieur, l'autre jour, à une réception de la Force aérienne, j'ai rencontré un monsieur qui a servi en Afghanistan. Il m'a dit une chose à laquelle je n'avais pas pensé avant. Il m'a dit que la mission en Afghanistan ne sera pas terminée tant que la dernière personne qui aura participé à cette mission ne sera pas morte. Il voulait dire par là que l'aide à accorder à certains de ces soldats qui reviennent de mission devra durer toute leur vie. S'ils reviennent avec le syndrome de stress post-traumatique ou des blessures physiques ou mentales quelconques, les services que le gouvernement devra leur accorder à eux et à leurs familles devront probablement durer jusqu'à la fin de leurs jours. J'ai trouvé cela extrêmement poignant.

Êtes-vous d'accord pour dire qu'une mission ne sera pas terminée tant que la dernière personne qui y participe ne sera pas décédée? Autrement dit, ce monsieur disait que les services à accorder à ces anciens combattants devraient durer depuis leur entrée en fonction jusqu'à leur mort.

**M. Ronald Griffis:** Je répondrais par l'affirmative. Un grand nombre d'anciens combattants vont revenir et recevront certains services d'Anciens combattants Canada. C'est entièrement raisonnable, selon moi.

Je crois que lorsque les soldats en mission quittent l'Afghanistan, ils s'arrêtent à Chypre. À Chypre, on leur demande s'ils ont des problèmes. Certains des problèmes mis en lumière sont liés au syndrome de stress post-traumatique.

J'ai parlé à un agent de district d'Anciens combattants Canada qui m'a dit, si je souviens bien, que 27 p. 100 des personnes questionnées à Chypre ont déclaré avoir besoin d'aide à cause du syndrome de stress post-traumatique. Cette proportion est peut-être plus importante étant donné que certains militaires retournent au Canada et quittent l'armée.

C'est particulièrement intéressant en ce qui concerne le milicien ou le réserviste qui part avec un contrat de neuf mois dont six mois en Afghanistan. Lorsqu'il réintègre son unité et omet de participer à des soirs de rassemblement de la milice — il y a deux soirs de rassemblement par semaine — la milice perd contact avec lui. Ensuite, il a besoin d'aide. Cela pose donc un problème à cet égard. Je crois toutefois que si une personne a vécu de terribles difficultés en Afghanistan, elle aura besoin d'aide pendant de nombreuses années.

**M. Peter Stoffer:** Merci, monsieur.

Comme mon collègue, M. Sweet, c'est la première fois que j'entends parler d'une forme d'alliance entre la Légion royale canadienne et les autres associations. À première vue, je pense que c'est une initiative qu'il faudrait poursuivre très énergiquement, car je crois que l'idée de regrouper toutes les associations en préservant l'identité propre à chacune d'elles est une merveilleuse suggestion.

Soit dit en passant, j'ai reçu l'autre jour un appel d'anciens combattants qui étaient sur le NCSM *Bonnie* pendant la crise des missiles de Cuba. Ils ont notamment mentionné qu'ils n'avaient jamais eu de reconnaissance officielle sous la forme d'une médaille pour l'effort de la guerre froide. Ils se demandaient s'il ne serait pas possible de frapper cette médaille.

C'est la première fois que j'entends parler de cette demande. Je me demande simplement ce que vous en pensez. Serait-il possible, souhaitable ou même réalisable que le gouvernement reconnaisse les anciens combattants de la guerre froide, surtout ceux ont servi pendant la crise des missiles de Cuba?

Je sais que ma question est hors sujet, mais comme vous êtes là, vous pourriez peut-être me dire ce que vous en pensez.

**M. Ronald Griffis:** Je pense que ce serait une entreprise extrêmement difficile étant donné que pendant cette crise, du personnel des Forces armées des quatre coins du pays a été envoyé à divers endroits juste au cas où il se passerait quelque chose. Ceux qui étaient à Montréal ont été envoyés à Saint-Jérôme, au Québec. Ceux d'Ottawa ont été envoyés à Carp et ainsi de suite. Il serait donc difficile d'établir qui sont ces personnes.

Il serait difficile d'établir quelles sont les difficultés auxquelles elles ont été confrontées, si même il y en a eu en ce qui concerne la crise des missiles. Ou s'agissait-il d'un exercice comme un autre pour les Forces canadiennes?

• (1220)

**M. Peter Stoffer:** Merci beaucoup et je vous remercie encore une fois pour votre service. Je vous souhaite une bonne et heureuse année.

**Le président:** Merci, monsieur Stoffer.

Nous allons maintenant passer à M. Perron pour cinq minutes.

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** J'ai été estomaqué lorsque vous avez dit que 27 p. 100 des gens qui ont eu des débriefages à leur retour d'Afghanistan ont des blessures psychologiques en raison de leur service.

Ça m'incite à vous poser une question qui me préoccupe énormément. J'aimerais entendre vos commentaires à savoir si, à la lumière d'expériences passées et présentes, cela vous aurait été utile. J'entends que l'armée dépense des millions de dollars — et je suis d'accord là-dessus — pour donner une bonne formation aux jeunes militaires qu'on envoie aux États-Unis et un peu partout au Canada pour les entraîner au combat et à la mission en Afghanistan. Or, on ne consacre que deux heures et demie à les préparer psychologiquement aux atrocités auxquelles ils pourraient peut-être survivre. On pourrait peut-être les aider à établir un diagnostic pour eux-mêmes afin de déterminer s'ils ont des problèmes quand les choses ne fonctionnent pas bien durant la mission.

Devrait-on faire de la formation proactive, autrement dit essayer de préparer au maximum nos jeunes à faire face aux possibilités de blessures psychologiques qu'ils pourraient subir dans un théâtre d'opérations? Est-ce que cela vous aurait été utile d'avoir une espèce de cours de prévention sur les possibilités de telles blessures?

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Oui, je pense qu'on pourrait faire beaucoup plus pour les jeunes gens et les jeunes femmes qui servent outre-mer.

Je ne vois pas ce que je pourrais dire d'autre. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faudrait faire plus. Pour les braves gens que nous sommes en tant que Canadiens, il est extrêmement difficile de voir ce qui se passe dans un pays étranger.

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** Malheureusement, il y a eu des blessures psychologiques lors de la Première Guerre mondiale, des traumatisme dû au bombardement. On leur envoyait des décharges électriques au cerveau pour venir à bout de les ramener sur la

bonne voie. C'était tellement douloureux qu'ils disaient qu'ils étaient guéris.

Je pense que plusieurs anciens combattants, ceux qui ont combattu durant la Deuxième Guerre et la guerre de Corée, ressentent encore aujourd'hui des blessures psychologiques qu'ils ont subi à cette époque.

En fait, quand je vois des anciens combattants déposer une couronne le 11 novembre, un grand-papa de 85, 86 ou 87 ans qui pleure et qui tremble comme une feuille, non pas parce qu'il fait froid, mais parce qu'il ressent beaucoup d'émotions, je me dis qu'il y a quelque chose qu'il n'a pas encore digéré. Combien de combattants de la Deuxième Guerre et de la guerre de Corée ont eu, malheureusement, comme seul médicament le gros gin Beefeater, qu'ils commencent à boire très tôt le matin pour finir très tard le soir et qui, quand on leur parle de l'armée, commencent à pleurer? Quand je vois ces gens sur le terrain et que je pense qu'on ne peut aider, en tant qu'être humain, cela me désole.

J'aimerais connaître le côté humanitaire de votre point de vue concernant les blessures psychologiques, tant passées que futures.

• (1225)

[Traduction]

**M. Ronald Griffis:** Ce qui s'est passé est absolument terrible. Cela a profondément marqué nos anciens combattants, ceux de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre de Corée et des autres conflits. Certaines personnes sont plus fortes que d'autres. Cela ne veut pas dire qu'elles vont mieux que les autres, mais certaines sont plus fortes et ont réussi à surmonter leurs difficultés. Mais je crois aussi que notre société pourrait faire plus pour préparer nos soldats, nos marins et nos aviateurs, hommes et femmes, à faire face à ces difficultés psychologiques. Nous pourrions faire beaucoup plus et il faut s'en occuper.

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite un joyeux temps des Fêtes.

[Traduction]

**Le président:** Nous passons maintenant à M. Valley, du Parti libéral, pour cinq minutes.

Je ferai simplement remarquer que, d'après notre liste, il sera le dernier. J'aurais ensuite une question à régler, après quoi nous irons voter.

Merci.

**M. Roger Valley:** Merci beaucoup.

Je ferai seulement une brève observation. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises aujourd'hui. La communication nous pose un problème à tous. Pas à moi, mais au reste de mes collègues.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Roger Valley:** Revenons aux choses sérieuses. Vous avez mentionné la mort tragique, il y a quelques semaines, du jeune homme qui avait perdu un pied dans une explosion. Un certain nombre d'entre nous autour de cette table croient qu'un ancien combattant devient un ancien combattant le jour où il s'enrôle, le jour où il entre en fonction. Nous avons eu quelques désaccords et certaines personnes ici présentes ont même dit que les membres des forces actives ne faisaient pas partie de nos responsabilités. Nous sommes nombreux à penser le contraire. Nous croyons qu'ils font partie de nos responsabilités, car ils deviendront des anciens combattants dès l'instant où ils quitteront le service. Par conséquent, dans ces circonstances, quelqu'un a laissé tomber ce jeune homme. Quelqu'un, quelque part, ne l'a pas rejoint. Nous prenons donc nos responsabilités très au sérieux.

Mais c'est une question de communication. Que ce soit avec les gens qui sont toujours en service... l'obstacle se situe au niveau des communications.

Je voudrais vous poser une brève question, car vous avez mentionné Chypre. Vous avez servi à Chypre. Les membres actifs des Forces canadiennes font maintenant l'objet d'un débriefage à Chypre. Que fait-on pour un soldat qui subit une blessure mineure ou grave? Le débriefage a-t-il lieu à l'hôpital ou à l'endroit où il est emmené étant donné que les blessés ne sont probablement pas envoyés à Chypre?

**M. Ronald Griffis:** Je ne connais pas la réponse à votre question. Je sais que ceux qui ont cet entretien sont capables de marcher. Bien entendu, si vous avez été grièvement blessé, vous êtes hospitalisé en Allemagne. Je ne connais donc pas la réponse à votre question, monsieur.

**M. Roger Valley:** Je pense que pour les travaux futurs du comité, si le débriefage est aussi important qu'on nous l'a dit, nous devrions veiller à ce qu'il soit bien fait pour tout le monde. Nous supposons que c'est le cas, mais nous ne devrions probablement pas le supposer. C'est une question sur laquelle nous allons devoir nous pencher.

Enfin, monsieur le président, comme je suis le dernier à parler aujourd'hui, même si tout le monde l'a déjà fait, je désire souhaiter un joyeux Noël à tous, mais surtout à tous les anciens combattants qui nous ont servi et ceux qui liront ou entendront nos délibérations d'aujourd'hui: Joyeux Noël et merci.

**Des voix:** Bravo!

**Le président:** Je voudrais moi aussi le réitérer et je remercie infiniment notre témoin. Si vous le désirez, monsieur, vous pouvez rester là pendant que j'aborde quelques autres questions.

Comme je l'ai mentionné à une réunion précédente — je pense l'avoir fait, mais sinon je le fais maintenant — ce diagramme qui a été distribué à une réunion il y a quelques mois, est un tableau d'admissibilité. Il indique ce que nous cherchons vraiment à faire. Je ne sais pas si vous l'avez tous vu. Nous en avons retrouvé un exemplaire. Il y a neuf catégories d'un côté et un certain nombre d'autres caractéristiques de l'autre. C'est un diagramme X-Y qui indique les diverses prestations auxquelles les gens sont admissibles ou non. Je vais veiller à ce qu'il soit distribué ou photocopié.

J'espère toutefois que lorsque nous reviendrons au rapport révisé que Michel a mis un certain temps à préparer, nous allons en tenir compte pour essayer de le simplifier, car j'ai du mal à déchiffrer ce que cela veut dire. Je suppose que c'est encore plus difficile pour certains de nos anciens combattants et peut-être même pour les fonctionnaires d'Anciens combattants Canada.

Cela fait partie du travail que nous faisons ici, monsieur, pour essayer de simplifier les choses.

C'est tout ce que je voulais dire. Je vais vous laisser y réfléchir, peut-être pas tant pendant les fêtes qu'à votre retour.

Je voudrais également parler au comité de la demande que j'ai présentée au comité de liaison pour notre visite des diverses installations militaires, si possible à notre retour fin janvier ou début février. Comment vous dire cela? Sur les trois motions que nous avons proposées, notre visite à Petawawa a été approuvée sans problème. Celle de Valcartier aussi. Pour ce qui est de notre visite des quatre bases, le scénario est très intéressant. Je dois avouer que c'est M. Merrifield, de mon parti, et Mme Ratansi, du Parti libéral, qui semblent avoir voulu disséquer la demande plus que n'importe qui d'autre. Quoi qu'il en soit, ils ont limité cette visite à six membres pour chaque côté du pays. Autrement dit, six membres pourraient aller dans l'Ouest, à Cold Lake et Comox et six membres pourraient aller dans l'Est, à Shearwater et je pense que l'autre base était celle de Goose Bay. Voilà ce qu'ils ont décidé. J'ai essayé de mon mieux. Comme je l'ai dit, si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez en parler à M. Merrifield ou à Mme Ratansi.

• (1230)

**M. Roger Valley:** Vous êtes le président. Nous vous laisserons agir.

**M. Brent St. Denis:** J'ai essayé.

Pourrions-nous étrangler M. Merrifield?

**Le président:** Certainement. Ce sera plutôt un coup de pied dans les tibias pour M. Merrifield.

Quoi qu'il en soit, c'est ce qu'ils ont décidé. Nous allons donc devoir y réfléchir pour trouver une solution.

Monsieur Valley.

**M. Roger Valley:** J'ai une ou deux questions.

Nous avons un budget. Nous sommes censés être les maîtres de notre destinée. Nous n'avons absolument pas dépassé notre budget. En fait, nous avons dépensé très peu.

**Le président:** Je comprends.

**M. Roger Valley:** Nous avons décidé de faire certaines visites. Est-ce normal? Vous siégez à ce comité. Ont-il l'habitude de disséquer...

**Le président:** Cela varie beaucoup. Parfois ils le font, mais pas toujours. Je dois dire que Mme Ratansi a été la principale opposante. Elle estimait que si vous divisez le comité, cela permet parfois d'avoir une opinion plus diversifiée. Autrement dit, tout le monde ne se laisse pas endoctriner par la même visite. Ne me demandez pas de chercher à comprendre son raisonnement, car de toute évidence je n'étais pas d'accord avec elle, mais tel était son point de vue. M. Merrifield a surtout insisté sur la rentabilité.

**M. Roger Valley:** Monsieur le président, je voulais savoir si les voyages des autres comités ont eu le même sort?

**Le président:** Cela arrive parfois. C'est variable en ce sens que c'est parfois ce qui se passe, mais pas toujours. Le Comité de la défense nationale, par exemple, a fait approuver un budget qui était nettement plus important que le nôtre. Le greffier était là. Il sait parfaitement ce qui s'est passé.

**M. Roger Valley:** Je voudrais que vous leur disiez, ou je vais m'en charger moi-même, que je trouve plutôt insultant qu'on nous dise ce que nous devons faire alors que nous ne dépassons pas le cadre de notre mandat.

**Le président:** Je comprends. Je vous comprends entièrement, monsieur Valley. Je vous demande de le dire à Mme Ratansi.

Je n'ai pas été impressionné.

Monsieur Shipley.

**M. Bev Shipley:** Je suis d'accord. Nous avons des priorités au Canada en ce qui concerne les anciens combattants. Je ne sais pas si nous avons la possibilité de faire appel. Si nous avons consacré de l'argent à d'autres initiatives et si nous étions près de dépenser tout notre budget ou de le dépasser, mais ce n'est pas le cas... En fait, comme nous en avons discuté ici, nous nous sommes souciés de respecter notre budget et je pense que c'est vrai d'un côté comme de l'autre.

Je suis un peu déçu, car nous avons mis sur pied un programme sur lequel nous étions tous d'accord pour visiter les endroits du pays où nous pourrions obtenir le maximum de renseignements de nos anciens combattants. Cette division est faite dans un certain but. Je ne pense pas que ce soit un but bien intéressant pour nous donner un point de vue représentatif de l'ensemble du pays, car les anciens combattants viennent de différentes régions. Ils participent parfois à des initiatives différentes et reviennent dans une autre région du pays où la société et la culture peuvent être différentes ou le régime de santé est différent, etc. Lorsque vous allez dans la région de M. Valley, elle est bien entendu isolée par rapport à une localité située près de Montréal, près d'un grand centre urbain où ces services sont beaucoup plus accessibles.

Je ne sais pas quelle est la solution, monsieur le président. Je ne sais pas si nous pourrions faire une nouvelle tentative. Je suppose que nous pourrions parler à certains de nos collègues.

• (1235)

**Le président:** Je veux simplement que vous sachiez — excusez-moi, je parlais au greffier — qu'une députée du caucus libéral siège au sous-comité du comité de liaison qui s'occupe particulièrement du budget. Je pense que c'était Mme Robillard qui s'est montrée très raisonnable et qui a parfaitement compris que l'ensemble du comité aurait avantage à visiter chacun de ces endroits. Elle a compris l'avantage que nous aurions à voyager en groupe et elle nous a beaucoup appuyés. Comme je l'ai dit, ce sont les deux personnes que j'ai mentionnées qui ont fait des difficultés.

Monsieur St. Denis.

**M. Brent St. Denis:** Pour faire suite à ce que Bev et Roger ont dit, je ne suis pas certain que nous puissions le faire aujourd'hui ou que nous ayons suffisamment de temps pour cela, mais nous pourrions peut-être soumettre de nouveau la même demande et chercher à convaincre les gens. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas la soumettre de nouveau.

**Le président:** Je suis bien d'accord. Veuillez seulement à convaincre Mme Ratansi.

**M. Brent St. Denis:** Pourrais-je simplement proposer que le budget pour notre visite en dehors de Petawawa et en dehors de Valcartier, pour la troisième et la quatrième parties du voyage, la partie Ouest et la partie Est, soit soumis de nouveau tel qu'il était établi au départ?

**Le président:** Votre motion a été reçue.

**M. Peter Stoffer:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Griffis nous quitte. Il désire nous dire officiellement au revoir.

**Le président:** Très bien.

**M. Ronald Griffis:** Au nom de notre association, je vous remercie de nous avoir invités à prendre la parole ici aujourd'hui.

Au nom de l'Association, nous souhaitons à tous un Joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

Voyez ce que vous pouvez faire pour que la Loi sur les Gardiens de la paix soit adoptée pour le 9 août, s'il vous plaît. Merci.

**Des voix:** Bravo!

**Le président:** Joyeux Noël.

Monsieur Sweet, je ne sais pas si je dois vous accorder la parole, mais...

**M. Brent St. Denis:** Je viens de proposer une motion pour que nous soumettions de nouveau le budget pour notre voyage dans l'Est et dans l'Ouest comme prévu au départ.

**Le président:** Très bien. Je pense que c'est entendu. Devons-nous vraiment voter sur cette motion?

Monsieur Sweet, je vois où vous voulez en venir. Allez-y.

**M. David Sweet:** J'ai communiqué directement avec vous, monsieur le président.

**Le président:** Oui, vous l'avez fait.

**M. David Sweet:** Et je vais voter pour cette motion.

**Le président:** Très bien.

**M. Peter Stoffer:** Je l'approuve entièrement, monsieur le président. Je voudrais seulement apporter une petite modification. Je ne sais pas si c'est le comité ou le greffier qui doit s'en charger. Si nous allons à Shearwater, Greenwood se trouve juste à côté et je sais que M. Griffis et certains de ses amis de Greenwood viendraient probablement nous rendre visite. S'il faut inclure un repas supplémentaire, nous pourrions peut-être le prévoir dans le budget. C'est seulement à une heure de route.

**Le président:** Nous devrions sans doute pouvoir le faire, monsieur Stoffer. Le greffier est le maître de notre destinée pour ce genre de choses, alors qu'il en prenne note.

Nous avons donc eu une discussion à ce sujet.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Elle est adoptée à l'unanimité.

Sur ce, Joyeux Noël, adieu, et nous allons voter.

La séance est levée.





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**